



Accès en indivision

Par nimie73

bonjour,

je reviens vers vous afin de savoir si mon voisin à le droit de me boucher l'accès en indivision (chemin privé) car il doit faire de gros travaux chez lui sous prétexte que je n'ai qu'à garer ma voiture dans la cours à l'arrière de ma maison. Je tiens à préciser que mon adresse fiscale est du côté du chemin en indivision, mon garage, ma porte d'entrée, mes conduites d'eau,....

en vous remerciant par avance pour votre aimable réponse,

je vous prie de recevoir mes meilleures salutations